



25-26 novembre 2023

REGLEMENT PARTICULIER



SPARALLY.COM

Table des matières

1.	Introduction.....	4
1.1.	Préambule.....	4
1.2.	Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route.....	4
1.3.	Longueur totale des ES et du rallye.....	4
2.	Organisation.....	4
2.1.	Titres pour lesquels le rallye compte.....	4
2.2.	Approbations.....	4
2.3.	Nom de l'organisateur, adresse et contact.....	4
2.4.	Comité d'Organisation.....	5
2.5.	Commissaires sportifs.....	5
2.6.	Délégués ASN.....	5
2.7.	Principaux Officiels.....	5
2.8.	Emplacement du PC du Rallye et coordonnées.....	6
3.	Programme par ordre chronologique et emplacements.....	6
4.	Engagements.....	8
4.1.	Date de clôture des engagements.....	8
4.2.	Procédure d'engagement.....	8
4.3.	Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules.....	8
4.4.	Droits d'engagements.....	8
4.5.	Païement.....	9
4.6.	Remboursements.....	9
4.7.	Inscription Shakedown.....	10
5.	Assurance.....	10
5.1.	Responsabilité civile « circulation ».....	10
5.2.	Responsabilité civile « Bénévoles ».....	11
5.3.	Comportement en cas d'accident (code de la route national).....	11
5.4.	Dépannage.....	11
5.5.	Clause dérogatoire.....	11
6.	Publicité et identification.....	11
6.1.	Publicité obligatoire de l'organisateur.....	11
6.2.	Publicité facultative de l'organisateur.....	12
6.3.	Identification.....	12
7.	Pneus.....	12
7.1.	Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye.....	12
7.2.	Pneus pour la reconnaissance.....	12
7.3.	Quantité de Pneus.....	12
8.	Carburant.....	12
8.1.	Types de carburant.....	12
8.2.	Procédure de commande.....	13



8.3.	Procédure de distribution	13
9.	Reconnaissance des Épreuves Spéciales.....	13
9.1.	Procédure d'enregistrement.....	13
9.2.	Restrictions spécifiques.....	14
10.	Vérifications administratives.....	14
10.1.	Documents à présenter :.....	14
10.2.	Horaire (sur convocation).....	14
11.	Vérifications techniques, plombages et marquages (sur convocation).....	14
11.1.	Emplacement des vérifications techniques et horaire	15
11.2.	Equipements de sécurité des pilotes.....	15
11.3.	Niveau sonore	15
11.4.	Exigences nationales particulières	15
11.5.	Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS).....	15
12.	Autres procédures et règlement	15
12.1.	Cérémonie de Départ et ordre de départ	16
12.2.	Procédure d'arrivée.....	16
12.3.	Pointage en avance autorisé	16
12.4.	Procédures spéciales et activités.....	16
12.5.	Heure officielle utilisée pendant le rallye.....	18
13.	Identification des officiels	18
14.	Prix.....	18
14.1.	Coupes	18
15.	Vérifications finales / Droits de réclamation / Droits d'appel.....	18
15.1.	Vérifications finales.....	18
15.2.	Droits de réclamation	19
15.3.	Droits d'appel	19
	Annexe 1 – Itinéraire.....	20
	Annexe 2 – Horaires des reconnaissances.....	20
	Annexe 3 – Les responsables des relations avec les concurrents.....	22
	Annexe 4 – Autocollants et publicité supplémentaire	23
	Annexe 5 – Parc d'assistance	24



1. INTRODUCTION

Nom de l'épreuve : Spa Rally 2023
Date de l'épreuve : 25-26 novembre 2023

1.1. Préambule

Ce rallye sera disputé conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, au Règlement Sportif National (RS BRC 2023) qui est conforme aux règlements du RACB, et au présent Règlement Particulier.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent Règlement Particulier seront annoncés uniquement par voie d'Additifs numérotés, datés et publiés par l'organisateur ou les Commissaires Sportifs.

Le règlement Sportif du KROON OIL Belgian Rally Championship 2023 du RACB figure à l'adresse suivante :
<https://racb.com>

Les différents documents seront rédigés en français et néerlandais. En cas de divergence d'interprétation entre les termes des diverses traductions, le texte français fera foi.

1.2. Longueur des épreuves spéciales et revêtement de la route

Etape 1 : Asphalte 132,62 km
Etape 2 : Asphalte 60,84 km

1.3. Longueur totale des ES et du rallye

Nombre des sections	9
Nombre des épreuves spéciales	16
Longueur totale du rallye	589,94 km
Longueur totale des ES	193,46 km

2. ORGANISATION

2.1. Titres pour lesquels le rallye compte

KROON OIL Belgian Rally Championship 2023
Junior Belgian Rally Championship 2023
Historic Belgian Rally Championship 2023
RACB 2WD Trophy 2023
Belgian Rally Master Cup 2023
Belgian Rally Lady Cup 2023
Stellantis Motorsport Rally Cup Belux 2023
C3 Rally2 Cup 2023

2.2. Approbations

Numéro de Visa RACB : N° de visa **R-BRC12-M89** en date du : **18 / 10 / 2023**

2.3. Nom de l'organisateur, adresse et contact

Organisateur : STADE 27 SA
Adresse : Avenue du Stade, 27
Code Postal et ville : 4910 THEUX
Téléphone : +32 (0)87 53 90 09
E-mail : info@sparally.com



2.4. Comité d'Organisation

Comité d'organisation :

JUPSIN Christian
 JUPSIN Florian
 JUPSIN Carolane
 HERMAN Bernard
 MARQUET Philippe
 FABRY Félix
 DEVLIEGER Pauline
 ONNAU Charlène

2.5. Commissaires sportifs

	Nom
Président des Commissaires Sportifs	Laurent NOEL
Commissaire Sportif	Fabrice GIOVANNINI
Commissaire Sportif	Astrid MARECHAL

2.6. Délégués ASN

	Nom
RACB Rally Manager	Anton DUPAN
RACB Rally Safety Delegate	Alain PENASSE
RACB Technical Delegate	Lucas BOEVER
RACB Timekeeper Delegate	Filiep FORREST
RACB Homologation Delegate	Michel LAUWERS

2.7. Principaux Officiels

Fonction	Nom	Licence no.
Directeur de Course	Carolane JUPSIN	N°4160
Directeur de Course Adjoint	Mathilde RENARD	N°4217
Responsable Sécurité	Bernard HERMAN	N°3362
Responsable Sécurité Adjoint	Félix FABRY	N°4244
Chef de File Technique	Bert BLOCKX	N°2656
Secrétaire du Rallye	Céline MARQUET	N°SPROFF-001
Médecin en Chef	Dr. Didier MOENS	N°4232
Chef Chronométrateur	Filiep FORREST	N°2090
Chargé Relations Concurrents	David HEYDEN	N°4162
Chargé Relations Concurrents	René RUTTE	N°4161
Responsable Presse	Grégory DEGUELDE	
Responsable Environnement	Félix FABRY	

2.7.1 Responsables et Fonctions



Voiture sécurité « 000 »	Marc LABASSE	N°4056
Voiture sécurité « 00 »	Jean-Michel DOLS	N°3473
Resp. Shakedown	Alain DELAUNOIS	N°2666
Resp. Epreuve Spéciale 1-5-9	Louis MODAVE	N°2762
Resp. Epreuve Spéciale 2-6-10	Robert BORLEZ	N°3293
Resp. Epreuve Spéciale 3-7	Alain DELAUNOIS	N°2666
Resp. Epreuve Spéciale 4-8	René DEMARTEAU	N°4314
Resp. Epreuve Spéciale 11-14	René DEMARTEAU	N°4314
Resp. Epreuve Spéciale 12-15	Robert BORLEZ	N°3293
Resp. Epreuve Spéciale 13-16	Alain DELAUNOIS	N°2666

2.8. Emplacement du PC du Rallye et coordonnées

Nom :	Hôtel de Ville de Spa – Salle du Conseil
Adresse :	Rue de l'Hôtel de Ville, 44
Code Postal & ville	4900 SPA
Téléphone :	087/539009
E-mail :	info@sparally.com
PC du rallye opérationnel :	vendredi 24 novembre de 10h à 19h samedi 25 novembre de 6h30 à 23h dimanche 26 novembre de 7h à 18h
Parc d'assistance opérationnel :	du vendredi 24 novembre à 7h au dimanche 26 novembre à 21h
Tableau Officiel d'affichage Virtuel (TOAV):	https://sparally.com/concurrent/tableau-daffichage-virtuel/
SPORTITY app :	SR23BRC

3. PROGRAMME PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE ET EMBLEMES

Lundi 18 septembre 2023		
8h30	Ouverture des engagements	subscribe.sparally.com
Mardi 26 septembre 2023		
17h00	Publication du Règlement Particulier Provisoire	TOAV
Lundi 23 octobre 2023		
12h00	Publication du Règlement Particulier	TOAV
Lundi 30 octobre 2023		
23h59	Clôture des engagements à tarif réduit	subscribe.sparally.com
Lundi 13 novembre 2023		
12h00	Clôture des engagements	subscribe.sparally.com
12h00	Date finale pour demande emplacement parc de service	www.sparally.com
12h00	Date de clôture pour les inscriptions de la mise au point – « Shakedown »	info@sparally.com
Mercredi 15 novembre 2023		



21h00	Publication de la liste des numéros attribués	TOAV
Jeudi 16 novembre 2023		
17h00	Publication des horaires des vérifications administratives	TOAV
Vendredi 17 novembre 2023		
17h00 – 20h00 Sur RDV	Vérifications administratives Distribution du matériel Enregistrement reconnaissances	DG Sport – Avenue du Stade, 27 – 4910 Theux
Samedi 18 novembre 2023		
08h00 – 12h00 Sur RDV	Vérifications administratives Distribution du matériel Enregistrement reconnaissances	DG Sport – Avenue du Stade, 27 – 4910 Theux
09h00 – 20h00	Reconnaisances Jour 1	Itinéraire
Dimanche 19 novembre 2023		
09h00 – 18h00	Reconnaisances Jour 2	Itinéraire
Mardi 21 novembre 2023		
12h30	Publication des horaires des vérifications techniques	TOAV
Vendredi 24 novembre 2023		
07h00	Ouverture du parc d'assistance	Parc d'assistance (voir annexe 5)
07h00-17h00 Sur convocation	Vérifications techniques Plombage & marquage (Art. 16.2.7)	Fleet Services Av. Reine Astrid, 163 4900 Spa
09h00	Conférence de presse Kroon Oil BRC (sur invitation)	Studio BRC
10h00	Ouverture du centre Media et accréditations	Radisson Palace Hotel - Place Royale – 4900 Spa
10h00 – 14h00	Shakedown (RC2 uniquement)	Itinéraire
14h00 – 18h00	Shakedown (Toutes les classes)	Itinéraire
22h00	Publication liste des voitures admises au départ	TOAV
22h30	Publication de l'ordre de départ de l'Etape 1	TOAV
Samedi 25 novembre 2023		
08h00	Départ du rallye – Etape 1	Itinéraire
21h15	Arrivée de l'Etape 1 (heure estimée de la 1 ^{ère} voiture)	TOAV
23h00	Publication de la liste des départs de l'Etape 2	TOAV
Dimanche 26 novembre 2023		
08h30	Départ de l'Etape 2	Itinéraire
16h30	Remise des prix	Podium
17h00	Vérifications techniques finales	Fleet Services Av. Reine Astrid, 163 4900 Spa



17h15	Conférence de presse finale	Studio BRC
19h30	Publication du classement provisoire	TOAV
20h00	Publication du classement final *Après signature du Collège des Commissaires Sportifs	TOAV

4. ENGAGEMENTS

4.1. Date de clôture des engagements

Voir programme ordre chronologique (Règlement particulier Art. 3) et Article 23 du RS BRC.

4.2. Procédure d'engagement

Les inscriptions doivent être soumises conformément à l'Article 22 du RS BRC.

Toute personne qui désire participer au « Spa Rally 2023 » doit **OBLIGATOIREMENT** compléter la demande d'engagement sur le site web de l'organisateur <https://sparally.com/concurrent/engagement/>. Cette inscription électronique ne sera acceptée que si :

- si elle a été introduite avant le 13 novembre 2023 à 12h00,
- si elle est accompagnée du paiement total du droit d'engagement correspondant,

4.3. Nombre d'engagements acceptés et classes des véhicules

4.3.1 Nombre d'engagements

Le nombre d'engagements acceptés au rallye est de 130.

4.3.2 Classes éligibles KROON OIL-BRC 2023

Voir Règlement Sportif du Championnat de Belgique RACB Sport 2023.

Article 12. VOITURES ADMISES AUX RALLYES DU BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP

4.3.3 Classes éligibles en 2WD TROPHY – BRC 2023

Voir V1 – Championnat de Belgique RACB 2WD TROPHY

Article 12. VOITURES ADMISES AUX RALLYES DU RACB 2WD TROPHY

4.3.4 Classes éligibles en HISTORIC BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP

Voir V2 – Championnat de Belgique des Rallyes Historiques

Article 12. VOITURES ADMISES AUX EPREUVES DU HISTORIC BELGIAN RALLY CHAMPIONSHIP

4.4. Droits d'engagements

4.4.1 Droits d'engagement (TVA 6% incluse)

Le montant total des droits d'engagement, à verser sur le compte du rallye (Art. 4.5), est de :

Classe	Jusqu'au 31/10		A partir du 31/10	
	Avec publicité facultative proposée par l'organisateur	Sans publicité facultative proposée par l'organisateur	Avec publicité facultative proposée par l'organisateur	Sans publicité facultative proposée par l'organisateur
RC2	1750€	3750€	2050€	4000€
Autres classes	1500€	2750€	1800€	3000€
Junior	1250€	2750€	1550€	3000€



Si la déclaration écrite du forfait de l'équipage est parvenue après le mercredi 8 novembre 2023, à 20h, un remboursement de 50 % des droits d'engagement sera effectué par l'organisateur dans un délai de maximum 90 jours après la fin de l'épreuve.

Remboursement en cas d'annulation de l'épreuve pour raison de « force majeure » :

L'équipage pourra choisir entre un report de son inscription à l'année suivante ou un remboursement après déduction d'un montant forfaitaire de 150€ (frais de dossier).

4.7. Inscription Shakedown

L'inscription au Shakedown est soumise à un droit de participation de 250€ pour les engagés en RC2-RGT et de 150€ pour les autres concurrents. Ce droit de participation doit être versé sur le compte suivant en même temps que les droits d'engagement.

Titulaire : STADE 27 SA

Banque : CBC Herve – rue de Verviers, 72 – 4651 HERVE

IBAN : BE30 7320 5965 1011

SWIFT / BIC : CREGBEBB

Seuls les équipages inscrits pourront participer au Shakedown.

5. ASSURANCE

Contrat no 730.261.439 AXA Belgique. En vigueur pour le rallye.

L'organisateur a contracté une assurance de responsabilité civile, en conformité avec l'Article 21 du RS BRC 2023, le Chapitre 2/2 du Règlement Sportif National et de la Loi Belge du 21 novembre 1989 – Art. 8, couvrant la responsabilité civile des concurrents et équipages nominativement mentionnés (sur la liste officielle) et ceci seulement pendant l'épreuve et sur l'itinéraire du rallye, depuis le départ du premier élément compétitif jusqu'à l'arrivée du rallye ou jusqu'au moment de l'abandon permanent ou de la disqualification.

5.1. Responsabilité civile « circulation »

Limites de couverture :

- dommage corporel : illimité par sinistre
- dommages matériels : 100.000.000 € par sinistre (indexé)

Une assurance RC Auto est obligatoire pour toutes les voitures participant au rallye. Comme preuve d'assurance RC Auto, une « Carte Internationale d'Assurance Automobile » valable pour la Belgique (carte verte) ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique doit être présentée lors du contrôle administratif.

Les parcours des liaisons ne sont pas couverts dans le contrat d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Les véhicules d'assistance, les véhicules auxiliaires et les véhicules de reconnaissance sont exclus de cette couverture, même s'ils portent des plaques spéciales émises par l'organisateur.

Responsabilité civile « Organisateur »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Organisateur » qui couvre les dommages aux tiers, causés par un accident au cours de la préparation, le déroulement et le démontage physique de l'épreuve et dû à une faute d'organisation.

Limites de couverture:

- dommage corporel, dommage matériel et pertes financières consécutifs confondus : 5.000.000 € par sinistre.
- franchise pour les dommages matériels : 125 € par sinistre

Protection Juridique : 15.000 € par sinistre

Les Assurés :

L'organisateur, le RACB, les officiels, les Stewards, les membres de la Croix Rouge ou organisations similaires, les membres de la Protection Civile, les commissaires, les participants, les véhicules d'intervention, et, en général, chaque personne qui participe à l'organisation du rallye.



5.2. Responsabilité civile « Bénévoles »

L'Organisateur a contracté une « Assurance Responsabilité Civile Bénévole » qui couvre les dommages aux tiers, causés par les bénévoles auxquels il fait appel, durant leur activité bénévole.

Limites de couverture :

- dommage corporel : 12.394.676,24 € par sinistre (indexé)
- dommages matériels : 619.733,81 € par sinistre (indexé)

5.3. Comportement en cas d'accident (code de la route national)

En cas d'accident avec uniquement des dommages matériels, le concurrent ou son représentant devra **obligatoirement (obligation légale)** en faire déclaration verbalement au Contrôle Horaire suivant et par écrit avec rapport détaillé au plus tard avant la fin de l'Étape au bureau de la direction de course auprès de l'Officier des Abandons, si non une **peine d'amende de € 500** est due. En plus, en cas de dommages corporels, le pilote est tenu d'informer immédiatement les autorités de police qualifiées ainsi que le PC course sur le numéro d'urgence imprimé au dos des carnets de bord. (Art. 53.3.8)

Si un pilote participant est impliqué pendant le rallye dans un accident dans lequel un membre du public ou n'importe quelle autre personne, est blessé, le pilote et/ou le copilote concerné(s) doi(ven)t rester sur place et arrêter la voiture suivante qui doit ensuite signaler l'accident au prochain point radio indiqué dans le road book ou au prochain contrôle horaire (secteur routier). (Article 53.4)

Le délit de fuite est un crime correctionnel dans le cadre de la législation belge. Tout concurrent arrêté par cette procédure recevra un temps équitable en application de l'Art. 52 du RS BRC 2023.

Les procédures de sécurité et d'accident pour les concurrents seront également reprises dans le roadbook.

5.4. Dépannage

Pour assurer la sécurité, la voiture qui n'arrive pas à terminer l'épreuve spéciale sera transportée par les soins de l'Organisation à la fin de l'épreuve spéciale ou à un endroit sécurisé pour être évacuée.

5.5. Clause dérogatoire

L'Organisateur décline toute responsabilité en relation avec les conséquences de toute infraction aux lois, règlements et prescriptions en vigueur dans le pays commises par les Pilotes ou Concurrents. Ces conséquences seront assumées par le(s) contrevenant(s).

L'Organisateur décline également toute responsabilité en cas de cataclysme, démonstrations, manifestations, d'actes de vandalisme, émeutes, assauts, sabotage, terrorisme, catastrophe naturelle, etc. dont les Concurrents, Pilotes, membres d'équipe ou occupants d'un véhicule pourraient être les victimes et dont les conséquences (matérielles, pénales et sportives) devront être prises à charge par eux-mêmes.

6. PUBLICITE ET IDENTIFICATION

Voir Articles 27-28-29 du règlement sportif BRC 2023.

Voir Annexe 4 de ce Règlement Particulier « positionnement des publicités supplémentaires ».

6.1. Publicité obligatoire de l'organisateur

Plaque de rallye :	voir additif
Numéro de compétition, taille : 67 x 17cm :	voir additif
En dessous des numéros de compétition, taille : 67x17cm :	publicité du BRC 2023
Dessus de pare-brise avant sur la longueur totale taille , 12,5 cm de largeur :	publicité du BRC 2023
Dessus de la vitre arrière sur la longueur de la vitre, taille 8cm de largeur :	publicité du BRC 2023

L'organisateur fournira à chaque équipage les numéros de compétition (67x17cm), qui devront être apposés sur leur voiture aux positions indiquées avant les vérifications techniques. Chaque panneau doit être placé horizontalement au bord d'attaque de chaque porte avant, avec le numéro à l'avant. Le haut de la plaque doit se situer entre 7 cm et 10 cm au-dessous de la limite inférieure de la fenêtre. **Il n'est pas permis de couper le panneau.**



6.2. Publicité facultative de l'organisateur

Publicité supplémentaire de l'organisateur :

- autocollant au milieu de la lunette arrière (30x10 cm) : voir additif
- autocollant sur le toit après le pare-brise avant (10x10cm) : voir additif
- autocollant sur les ailes arrière (10x25 cm) : voir additif

6.3. Identification

Les plaques d'identification et numéros de compétition conformes aux spécifications des Art. 27 et 29 du règlement RS BRC seront délivrés par l'organisateur.

Les plaques et numéros sont apposés sur la voiture avant les vérifications techniques et maintenus pendant toute la durée de l'épreuve.

Toute infraction à n'importe quelle règle concernant les plaques et numéros d'identification sera sanctionnée de la manière suivante :

- absence d'une seule plaque de Rallye ou Numéro de compétition : amende de 100 €
- absence simultanée de numéros et/ou plaques de rallye : disqualification
- plaque de rallye invisible ou couvrant partiellement l'immatriculation : amende de 100 €
- absence d'une publicité facultative de l'organisateur à n'importe quel moment : paiement des droits d'engagements sans publicité

6.3.1 Véhicules d'assistance

Les autocollants des plaques d'assistance, plaques auxiliaires et tout autre laissez-passer véhicule doivent être appliqués dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

7. PNEUS

7.1. Réglementation concernant les pneus pouvant être utilisés pendant le rallye

Voir Art. 13 du RS BRC.

Les voitures des classes RC1-RC2-RC3 doivent utiliser les pneus du manufacturier PIRELLI disponible auprès du distributeur désigné par le RACB Sport.

7.2. Pneus pour la reconnaissance

Seuls des pneus commerciaux homologués pour usage routier (asphalte) sont autorisés.

7.3. Quantité de Pneus

Pour cette épreuve, le « Spa Rally 2023 », la quantité maximale de pneus autorisés est, conformément à l'article 13.1.5 du RS BRC, de :

- pour les voitures des classes RC1, RC2, RGT et RC3: 16 pneus
- pour les voitures des classes RC4 et RC5 : 12 :pneus

L'article 19.4 du règlement du RS BRC 2023 - carte de contrôle des pneus « tyrecard » sera applicable à toutes les voitures concernées. Les « tyrecards » seront distribuées lors des vérifications techniques.

La liste des pneus asphalte éligibles est disponible sur le site de la FIA.

8. CARBURANT

8.1. Types de carburant

Tous les types de carburant doivent être conformes à l'Art. 62.1 du RS BRC tels qu'approuvés par le fournisseur du Belgian Rally Championship 2023.

Les spécifications des carburants et des fournisseurs désignés par RACB sport sont disponibles dans l'annexe 6 du RS BRC.



8.2. Procédure de commande

Au plus tard à la clôture des engagements du rallye, les concurrents doivent notifier leurs quantités nécessaires en carburant au fournisseur à l'adresse indiquée ci-dessous :

GUTTS (fournisseur officiel de tous les concurrents BRC)

Website : <https://gutts.nl/product-categorie/refuel/>

Email : refuel@gutts.nl

8.3. Procédure de distribution

Refuelling Zone : tous les concurrents ne peuvent se ravitailler que dans la zone de ravitaillement.

Il y aura **deux zones de ravitaillement** (voir road book).

Les carburants autorisés par le RACB Sport seront disponibles dans les zones de ravitaillements séparées.

Un carburant tel qu'il est disponible dans le commerce et distribué directement dans le réservoir de la voiture de compétition à la station d'essence indiquée dans le road book.

Refuelling zone 1-2-3-4-5-6-8

- **Station-service – TOTAL Spa**

Adresse : Avenue Reine Astrid, 175 - 4900 Spa

Paiement : uniquement par carte bancaire ou par carte de crédit

- **Refuelling Zone « GUTTS »**

Adresse : Avenue Reine Astrid, 187 - 4900 Spa

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuelling zone»

Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement : samedi 25/11 de 8h30 à 20h00

dimanche 26/11 de 7h30 à 14h00

Refuelling Zone 7-9

- **Station-service – SHELL Battice**

Adresse : Rue de Henri-Chapelle, 16 – 4651 Herve

Paiement : uniquement par carte bancaire ou par carte de crédit

- **Refuelling Zone « GUTTS »**

Adresse : Rue de Henri-Chapelle, 16 – 4651 Herve

L'accès ne sera autorisé qu'à un membre de l'assistance muni du badge «Refuelling zone»

Heures d'ouverture de la zone de ravitaillement : dimanche 26/11 de 08h30 à 15h30

9. RECONNAISSANCE DES ÉPREUVES SPECIALES

La reconnaissance est en conformité avec l'Art. 35 du RS BRC.

L'horaire des reconnaissances est publié à l'Annexe 2 de ce règlement particulier.

9.1. Procédure d'enregistrement

L'enregistrement pour les reconnaissances est obligatoire et aura lieu lors de la distribution des roadbooks.

Lieu : DG Sport

Adresse : Avenue du Stade, 27 – 4910 Theux

Date : vendredi 17 novembre de 17h00 à 20h00 (sur RDV)

samedi 18 novembre de 08h00 à 12h00 (sur RDV)

9.1.1 Formulaire d'enregistrement de reconnaissance



Le formulaire d'inscription de reconnaissance sera disponible au même moment que le formulaire d'inscription sur le site <https://sparally.com/concurrent/tableau-daffichage-virtuel/>. Ce formulaire, dûment complété, doit être rentré lors de la distribution des road books.

Lorsque la voiture de reconnaissance d'un concurrent doit être remplacée pour n'importe quelle raison, le concurrent doit en avvertir le Directeur de Course et fournir les détails de la voiture de remplacement. L'autocollant de reconnaissance devra être placé sur la voiture de remplacement.

9.2. Restrictions spécifiques

Lors des reconnaissances, le Code de la Route doit être respecté, et notamment les limitations de vitesse. Veuillez noter que les épreuves spéciales seront ouvertes au trafic public pendant les reconnaissances. L'organisateur peut réduire la vitesse autorisée individuellement en marquant les zones dans le roadbook et le long du parcours.

Toute excès de vitesse au cours d'une reconnaissance entraîne une amende appliquée par le Directeur de course conformément à l'Art. 34.2 du RS BRC.

9.2.1 Passages

Les équipages sont autorisés à effectuer au maximum 2 passages sur chaque épreuve spéciale conformément aux horaires indiqués à l'annexe 2. Les passages doivent être conduits dans la même direction que le rallye, à une vitesse réduite et en respectant pleinement le Code de la Route. Les épreuves spéciales qui se déroulent plusieurs fois lors du rallye sont considérées comme une seule épreuve spéciale pendant la reconnaissance.

Les équipages sont uniquement autorisés à entrer et sortir des épreuves spéciales par les points de contrôles de départ et d'arrivée. En plus, des contrôles inopinés peuvent aussi être exécutés dans les épreuves spéciales. Un signe distinctif sera obligatoirement placé dans l'angle supérieur droit (vue de l'intérieur) du pare-brise avant.

Ce signe distinctif devra être enlevé de tous véhicules dès que la fin de la période des reconnaissances est terminée

10. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Une vérification administrative simplifiée sera mise en place.

10.1. Documents à présenter :

- licence du concurrent
- licence de compétition du pilote et du copilote
- carte d'identité ou passeport du pilote et du copilote
- permis de conduire en cours de validité du pilote et du copilote. Les pilotes et copilotes non-résidents dans l'UE doivent présenter un permis de conduire valide dans l'Union Européenne.
- autorisation ASN pour tous les concurrents et/ou pilotes étrangers (si nécessaire)
- vérification et adjonction des détails sur le formulaire d'inscription
- certificat d'assurance pour la voiture de rallye (carte verte ou un autre certificat attestant que la police à laquelle il se réfère satisfait aux exigences de la loi applicable en Belgique)
- certificat d'immatriculation de la voiture
- autorisation du propriétaire de la voiture s'il n'est pas un des pilotes

10.2. Horaire (sur convocation)

Date et heure : vendredi 17 novembre de 17h00 à 20h00
samedi 18 novembre de 08h00 à 12h00

Lieu : DG Sport - Avenue du Stade, 27 – 4910 Theux

Le programme sera affiché sur le TOAV du rallye (<https://sparally.com/concurrent/tableau-daffichage-virtuel/>).

11. VERIFICATIONS TECHNIQUES, PLOMBAGES ET MARQUAGES (SUR CONVOCATION)

Les voitures peuvent être présentées au contrôle technique par un représentant du team. Voir programme (RP Art. 3).



L'horaire de présentation des pop off valves supplémentaires sera publié le TOAV du rallye (<https://sparally.com/concurrent/tableau-daffichage-virtuel/>).

11.1. Emplacement des vérifications techniques et horaire

Date et heure : vendredi 24/11 de 07h00 à 17h00 – sur convocation

Lieu : Fleet Services – Av. Reine Astrid, 163 – 4900 Spa

Le programme sera affiché sur le TOAV du rallye (<https://sparally.com/concurrent/tableau-daffichage-virtuel/>) Le programme sera transmis à chaque équipage lors de la distribution du matériel et des documents.

Aux vérifications techniques, tous les concurrents doivent présenter leur voiture avec la rampe de phares supplémentaires qu'ils utiliseront pendant le rallye.

11.1.1 Vérifications techniques, documents obligatoires

- la fiche d'homologation certifiée
- SOS / OK board (format DIN A3)

11.2. Équipements de sécurité des pilotes

Tous les vêtements, y compris les casques et les RFT destinés à être utilisés, doivent être présentés aux vérifications techniques. Leur conformité avec les prescriptions de l'Annexe L, chapitre III du CSI doit être vérifiée.

11.3. Niveau sonore

Le niveau sonore admissible sur les secteurs de liaison est de 95 dBA. Si un véhicule n'est pas en conformité avec cette règle, le départ de l'équipage concerné sera refusé. Le niveau sonore est mesuré avec un sonomètre réglé à « A » et « SLOW » placé à un angle de 45 degrés et à 50 cm du pot d'échappement avec régime moteur de 3500 t/m.

11.4. Exigences nationales particulières

- les voitures enregistrées en Belgique doivent disposer d'un certificat du Contrôle Technique Automobile
- chaque voiture doit être pourvue d'un triangle rouge réfléchissant, de 2 gilets de sécurité et d'une trousse de secours conforme au Code Routier Européen
- 2 coupe-ceintures doivent se trouver à bord à tout moment. Ils doivent être facilement accessibles pour les pilote et copilote assis dans leur siège, leurs ceintures étant bouclées.

11.5. Installation de Système de Suivi de Sécurité (SSS)

11.5.1 Prise en charge / distribution

Toutes les voitures doivent être équipées d'un « Système de Suivi de Sécurité » fourni par l'organisateur. Les appareils SSS seront distribués lors du contrôle technique contre le dépôt d'une garantie par carte de crédit remboursable lors de leur restitution, en bon état et dans le délai de temps prévu. La procédure et les besoins techniques nécessaires seront alors précisés par additif. Le team / l'équipage qui a mal installé l'appareil doit le faire correctement avant le début du rallye.

Les dégâts éventuels, la perte, la dégradation, le vol du système de suivi restent sous l'entière responsabilité de l'équipage jusqu'à sa restitution conforme, même en cas de sortie de route, abandon, disqualification ou autre fait de course.

11.5.2 Restitution

Le kit complet de l'équipement SSS sera démonté par l'organisateur dans le Parc fermé de Fin du rallye.

En cas de retrait ou abandon prématuré, le concurrent doit rapporter le kit complet SSS au PC du rallye (Rue de l'Hôtel de Ville, 44 – 4900 Spa) pendant les heures d'ouverture.

12. AUTRES PROCEDURES ET REGLEMENT



12.1. Cérémonie de Départ et ordre de départ

Il n'y a pas de cérémonie de départ.

Le départ du Rallye aura lieu, le 25 novembre à 8h00, au CHO Départ situé sur le podium – Place Royale – 4900 Spa. L'ordre de départ et les intervalles pendant tout le rallye seront en conformité avec le RS BRC, Art. 41.5. Toutes les voitures prendront le départ avec un intervalle d'une minute.

Les heures de départ seront publiées sur le TOAV le 24 novembre à 22h30.

12.1.1 Zone de départ

La zone de départ doit être considérée comme une zone Media. Aucune assistance n'est autorisée dans la zone de départ.

12.2. Procédure d'arrivée

Après l'arrivée de la dernière épreuve spéciale à Theux, tous les équipages seront sous le régime de Parc Fermé et devront suivre les instructions des officiels sur place pour passer sur le Podium d'arrivée. Cet espace sera uniquement accessible aux officiels munis d'un laissez-passer adéquat.

Après la cérémonie du Podium d'arrivée, les voitures se dirigeront – en suivant le Road book – vers le Parc Fermé d'attente sous le contrôle de l'Organisateur.

Les voitures de rallye sélectionnées seront escortées aux vérifications finales et/ou se rendront au Parc Fermé final. Le régime de Parc fermé sera contrôlé par les Organisateurs.

Remise des Coupes :

Date et heure : dimanche 26 novembre à 16h30

Lieu : Podium – Place Royale à 4900 Spa

12.3. Pointage en avance autorisé

Les équipages sont autorisés à pointer en avance, sans encourir de pénalité, aux :
CH 10D et CH 16C

12.4. Procédures spéciales et activités

12.4.1 Disponibilité des participants

Les participants qui stationnent leur véhicule dans le Parc fermé après avoir franchi la ligne d'arrivée doivent rester disponibles par téléphone (mobile) jusqu'à la publication du classement final.

12.4.2 Classement

Le classement final ne sera pas distribué après le rallye. Le classement final sera publié sur le TOAV du rallye (<https://sparally.com/concurrent/tableau-daffichage-virtuel/>).

12.4.3 Sécurité des Équipages

Tous les concurrents sont invités à accorder une attention particulière à l'Art. 53 du RS BRC.

12.4.4 Numéro de contact de l'équipage

Aux vérifications administratives, tous les équipages devront communiquer le numéro du téléphone portable qu'ils utiliseront et garderont connecté à bord de la voiture pendant toute la durée du rallye, ou qu'ils connecteront endéans les 30 secondes d'un arrêt de leur voiture au cours d'une épreuve spéciale. Ceci fait partie des procédures de sécurité des équipages du Plan de Sécurité de l'épreuve.

Un numéro de portable TEAM (assistance) devra être également déclaré.

12.4.5 Autres points

Voitures ouvreuses (Uniquement BRC)

Les voitures ouvreuses sont acceptées pour les pilotes engagés en BRC et pour les pilotes prioritaires FIA. L'organisateur se



réserve le droit de limiter à 20 équipages cette possibilité.

La voiture ouverte devra :

- Contenir 2 personnes au maximum, munies de leur carte d'identité et de leur permis de conduire
- Seules les deux personnes renseignées lors de l'inscription pourront se trouver dans le véhicule « Ouvreurs »
- Les « Ouvreurs » doivent être titulaires d'une licence de compétition, d'une licence annuelle « Ouvreur » ou d'une licence « Ouvreur One Event »
- Partir dans l'ES entre 80 et 65 minutes avant la première voiture
- N'effectuer qu'un passage sur chaque épreuve spéciale
- Porter les plaques « Ouvreurs » et les panneaux d'identification fournis par les organisateurs durant le pré-contrôle administratif
- Respecter le Code de la Route belge. Toute infraction pourra être sanctionnée par une interdiction du Directeur de Course d'emprunter les ES
- Ne pas marquer d'arrêt prolongé au TRC de la fin de l'ES

Chaque pack « Ouvreurs » contient :

- UN jeu de plaques ;
- UN jeu de road-book ;
- UNE carte générale ;
- DEUX accès Stage.

Ces packs sont vendus 200 €.

Le Concurrent est responsable de ses ouvreurs.

Mises à température des pneus et freins

Pour des raisons de sécurité publique lors des accès aux Épreuves Spéciales, il sera interdit de mettre les pneus et les freins à température en conduisant de manière dangereuse sur la voie publique ou en effectuant des louvoiements.

Toute infraction sera immédiatement signalée aux Commissaires Sportifs.

Vitesses

Des Juges de Fait (ISC Art. 11.1.6) seront chargés de vérifier le respect de toutes les prescriptions concernant les règles d'assistance et de Parc d'Assistance. Une attention toute particulière sera portée sur le respect de limitations de vitesse (30 km/h) dans le Parc d'Assistance et (5 km/h) dans la zone de Ravitaillement (Art. 61.2).

Toute infraction entraînera un rapport aux par les Commissaires Sportifs

Parc d'assistance

Le Parc d'assistance sera situé :

- Rue de l'Hôtel de Ville – 4900 Spa
- Parc de 7 Heures– 4900 Spa
- Avenue Reine Astrid – 4900 Spa
- Rue du Fourneau – 4900 Spa
- Rue Hanster – 4900 Spa

La réservation de l'emplacement d'assistance se fait uniquement sur le <https://sparally.com/formulaire/demande-service-parc/>, avant le 13/11/2023 à 12h.

Tous les teams devront prévoir un extincteur opérationnel de 6kg minimum, visiblement positionné dans l'espace d'assistance, et ce, pendant le temps nécessaire à toutes les interventions sur la voiture.

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire

Aucun stockage de carburant de quelque nature que ce soit ne sera autorisé dans le parc d'assistance et dans les emplacements d'assistance, ainsi que dans les véhicules d'assistance ou/et véhicules auxiliaires. La confiscation du carburant sera accompagnée d'une amende de 500 € signifiée par le directeur de course. L'accès et la circulation d'un véhicule transportant du carburant dans le parc d'assistance est strictement interdit. Sera seule tolérée une quantité maximale de 20 litres de carburant nécessaire au remplissage des réservoirs pour le matériel (groupe électrogène, chauffage, etc).

Parc fermé

L'utilisation d'une toile de sol est obligatoire dans le parc fermé, situé dans la Caserne Militaire du 12-13 Li (1, Avenue du



12° de Ligne Prince Léopold – 4900 Spa)

Caméras Embarquées

- Si l'Organisateur le demande, le concurrent devra installer une caméra embarquée ou un autre équipement d'enregistrement. L'Organisateur fera l'installation avec l'approbation du délégué technique.
- Tout concurrent dont la voiture est équipée d'une caméra embarquée doit obtenir une autorisation préalable de l'Organisateur. Les caméras autorisées seront identifiées par un autocollant et devront déjà être installées dans la voiture au moment des vérifications techniques.

Les enregistrements des caméras embarquées peuvent être échangés uniquement dans les zones d'assistance. Tout autre endroit devra obtenir l'accord préalable du Directeur de Course.

Zones media

Une « Zone Media » sera aménagée dans le Parc de Regroupement précédant le Parc d'Assistance. L'accès à cette Zone Media sera limité aux personnes munies du laissez-passer approprié.

Enlèvement des voitures du Parc Fermé de fin de rallye

Après autorisation d'ouverture du Parc Fermé de fin de Rallye par les Commissaires Sportifs, les voitures peuvent être enlevées.

A condition que ceci se fasse suivant le programme, toutes les voitures devront être enlevées avant le 26 novembre à 21h. Pour pouvoir enlever leur voiture, le pilote ou son représentant autorisé doit présenter au Responsable du Parc Fermé, la « carte d'Enlèvement de voiture » émise par l'Organisateur. Ce document sera remis aux concurrents lorsqu'ils présenteront leur voiture au Parc Fermé de fin de Rallye.

12.5. Heure officielle utilisée pendant le rallye

L'heure officielle pendant toute la durée de la compétition sera C.E.T., horloge DCF77 (Tour Radio de Francfort).

FR : 07805 1300 – NL : 07805 1200

13. IDENTIFICATION DES OFFICIELS

Fonction	Couleur & écriture
Chargé des Relations Concurrents (CRC):	Rouge (Competitors' Relations Officer)
Vérifications Techniques	Noir (Scrutineering)
Chef de Poste	Bleu (Post Chief)
Responsable d'E.S.	Rouge (Stage Commander)
Commissaire de Sécurité	Orange (Marshall)
Radio	Jaune (Radio)
Docteur et Paramédicaux:	Blanc (Medical)

14. PRIX

14.1. Coupes

- aux 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} du classement BRC de l'épreuve, pilote & copilote
- au 1^{er} équipage du classement « HISTORIC »
- au 1^{er} équipage du classement « Belgium Junior Championship »
- au 1^{er} équipage du 2WD Trophy

15. VERIFICATIONS FINALES / DROITS DE RECLAMATION / DROITS D'APPEL

15.1. Vérifications finales



Date et heure : dimanche 26 novembre 2023 à 17h00

Lieu : Fleet Services - Av. Reine Astrid, 163 - 4900 Spa

Tout équipage sélectionné pour les vérifications finales doit immédiatement suivre les instructions des commissaires en charge, même si cela les empêche de passer à un ou plusieurs contrôles horaires (CH).

La fiche d'homologation FIA originale complète et les autres certificats nécessaires doivent être disponibles pour les vérifications finales. Pour les voitures nationales, les documents originaux de l'ASN doivent être disponibles.

Deux membres de l'assistance technique des équipages sélectionnés devront être présents avec les outils et équipements utiles et nécessaires pendant toute la durée nécessaire des contrôles.

15.2. Droits de réclamation

Les droits de réclamation s'élèvent à : **500 €**

Si la réclamation nécessite le démontage et remontage de différentes parties clairement définies d'une voiture, le réclamant devra en outre verser une caution dont le montant est spécifié par les Commissaires sur proposition du Délégué technique.

15.3. Droits d'appel

Montant du droit d'appel national (ASN) : **2.000 €**

Montant du droit d'appel International (FIA) : **3.000 €**

Toutes les réclamations et/ou tous les recours doivent être introduits conformément aux articles 13 et 15 du Code Sportif National (Procédure judiciaire) et, le cas échéant, aux règles judiciaires et disciplinaires de la FIA.



RAPPEL :

En vertu des dispositions des articles 9.15, 12.4 et 12.6 du CSI 2022, tout concurrent/membre d'équipage engagé au « Spa Rally 2023 » s'engage à honorer et à être solidaire de ces points du règlement ;

Le Comité Organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences qu'entraînerait la violation par des concurrents des lois, règlements ou dispositions en vigueur dans le pays ; la responsabilité de ces actes et de leurs conséquences ne sera imputable qu'aux individus les ayant commis ou encourus.

Le Comité Organisateur décline également toute responsabilité en cas d'émeute, de manifestation, d'acte de vandalisme, de catastrophe naturelle, etc., ou des conséquences de tels événements, dont pourraient être victimes les concurrents. Le paiement d'indemnités, d'amendes ou de pénalités sera à la charge de ces derniers.



ANNEXE 1 – ITINERAIRE



Version du 10/10/2023

TIMING PROVISOIRE - PROVISIONAL ITINERAIRE						
LEG 1 (Sections 1-5)						Saturday 25/11/2023
TC	LOCALISATION	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	First Car Due
0	Start Area - Podium					08:00
RZ 1	Refuelling Zone TOTAL SPA					
	Distance to next refuel	24,68	53,08	77,76		
RZ 1	Refuelling Zone Guts SPA					
	Distance to next refuel	24,68	53,08	77,76		
1	Ster		19,38	19,38	00:35	08:35
SS 1	STER	13,58			00:03	08:38
2	Wanne		3,92	17,50	00:20	08:58
SS 2	WANNE	11,10			00:03	09:01
2 A	Trois-Points Regroup IN		6,49	17,59	00:17	09:18
2 B	Trois-points Regroup OUT				00:20	09:38
2 C	Spa Technical Media Zone IN		22,42	22,42	00:27	10:05
2 D	Spa Technical Media Zone / Podium / Service A IN				00:07	10:12
	SERVICE A	24,68	52,21	76,89	30'	
2 E	Service A OUT		0,87	0,87	00:30	10:42
RZ 2	Refuelling Zone TOTAL SPA					
	Distance to next refuel	28,96	72,94	101,90		
RZ 2	Refuelling Zone Guts SPA					
	Distance to next refuel	28,96	72,94	101,90		
3	Trois-Points		24,84	24,84	00:31	11:13
SS 3	TROIS-POINTS	14,85			00:03	11:16
4	Chevron		23,85	38,70	00:42	11:58
SS 4	CHEVRON	14,11			00:03	12:01
4 A	Spa Technical Media Zone IN		23,38	37,49	00:40	12:41
4 B	Spa Technical Media Zone / Podium / Service B IN				00:07	12:48
	SERVICE B	28,96	72,94	101,90	30'	
4 C	Service B OUT		0,87	0,87	00:30	13:18
RZ 3	Refuelling Zone TOTAL SPA					
	Distance to next refuel	24,68	53,08	77,76		
RZ 3	Refuelling Zone Guts SPA					
	Distance to next refuel	24,68	53,08	77,76		
5	Ster		19,38	19,38	00:31	13:49
SS 5	STER	13,58			00:03	13:52
6	Wanne		3,92	17,50	00:20	14:12
SS 6	WANNE	11,10			00:03	14:15
6 A	Trois-Points Regroup IN		6,49	17,59	00:17	14:32
6 B	Trois-points Regroup OUT				00:20	14:52
6 C	Spa Technical Media Zone IN		22,42	22,42	00:27	15:19
6 D	Spa Technical Media Zone / Podium / Service C IN				00:07	15:26
	SERVICE C	24,68	53,08	77,76	30'	
6 E	Service C OUT		0,87	0,87	00:30	15:56
RZ 4	Refuelling Zone TOTAL SPA					
	Distance to next refuel	28,96	72,99	101,95		
RZ 4	Refuelling Zone Guts SPA					
	Distance to next refuel	28,96	72,99	101,95		
7	Trois-Points		26,33	26,33	00:31	16:27
SS 7	TROIS-POINTS	14,85			00:03	16:30
8	Chevron		24,14	38,99	00:42	17:12
SS 8	CHEVRON	14,11			00:03	17:15
8 A	Spa Technical Media Zone IN		21,65	21,65	00:40	17:55
8 B	Spa Technical Media Zone / Podium / Service D IN				00:07	18:02
	SERVICE D	28,96	72,99	87,84	30'	
8 C	Service D OUT		0,87	0,87	00:30	18:32
RZ 5	Refuelling Zone TOTAL SPA					
	Distance to next refuel	24,68	56,08	80,76		
RZ 5	Refuelling Zone Guts SPA					
	Distance to next refuel	24,68	56,08	80,76		
9	Ster		19,38	19,38	00:31	19:03
SS 9	STER	13,58			00:03	19:06
10	Wanne		3,92	17,50	00:20	19:26
SS 10	WANNE	11,10			00:03	19:29
10 A	Spa Technical Media Zone IN		6,49	17,59	00:44	20:13
10 B	Spa Technical Media Zone / Podium / Service C IN		22,42	22,42	00:07	20:20
	SERVICE E	24,68	53,08	77,76	45'	
10 C	Service E OUT		0,87	0,87	00:45	21:05
10 D	Parc Fermé IN*		3,00	3,00	00:10	21:15

All cars must enter Parc Fermé no later than 07:30 on the Sunday 26/11

LEG 1 TOTALS (Km)	131,96	304,30	422,15
-------------------	--------	--------	--------

* Early arrival is permitted Sunrise | 08:28 | Sunset | 16:32





Version du 10/10/2023

TIMING PROVISOIRE - PROVISIONAL ITINERARY						
LEG 2 (Sections 6-9)						Sunday 26/11/2023
TC	LOCALISATION	SS Dist.	Liaison Dist.	Total Dist.	Target Time	First Car Due
10 E	Parc Fermé OUT					08:30
10 F	Podium / Service F IN		3,05	3,05	00:10	08:40
	SERVICE F	30,25	67,59	97,84	15'	
10 G	Service F OUT		0,87	0,87	00:15	08:55
RZ 6	Refuelling Zone TOTAL SPA					
	Distance to next refuel	20,45	34,40	54,85		
	Refuelling Zone Guts SPA					
	Distance to next refuel	20,45	34,40	54,85		
11	Herve		27,63	27,63	00:45	09:40
SS 11	HERVE	9,36			00:03	09:43
12	Renouprez		1,93	11,29	00:13	09:56
SS 12	RENOUPREZ	11,09			00:03	09:59
RZ 7	Refuelling SHELL Battice					
	Distance to next refuel	9,80	34,06	43,86		
	Refuelling Guts Battice					
	Distance to next refuel	9,80	34,06	43,86		
12 A	Theux Regroup IN		21,81	32,90	00:45	10:44
12 B	Theux Regroup OUT				00:30	11:14
13	Theux		1,44	1,44	00:10	11:24
SS 13	THEUX	9,80			00:03	11:27
13 A	Spa Technical Media Zone IN		14,78	24,58	00:40	12:07
13 B	Spa Technical Media Zone / Podium / Service G IN				00:22	12:29
	SERVICE G	30,25	68,46	98,71	30'	
13 C	Service G OUT		0,87	0,87	00:30	12:59
RZ 8	Refuelling Zone TOTAL SPA					
	Distance to next refuel	20,45	34,40	54,85		
	Refuelling Zone Guts SPA					
	Distance to next refuel	20,45	34,40	54,85		
14	Herve		27,63	27,63	00:45	13:44
SS 14	HERVE	9,36			00:03	13:47
15	Renouprez		1,93	11,29	00:13	14:00
SS 15	RENOUPREZ	11,09			00:03	14:03
RZ 9	Refuelling SHELL Battice					
	Distance to next refuel	9,80	36,19	45,99		
	Refuelling Guts Battice					
	Distance to next refuel	9,80	36,19	45,99		
15 A	Theux Regroup IN		21,81	32,90	00:45	14:48
15 B	Theux Regroup OUT				00:30	15:18
16	Theux		1,44	1,44	00:10	15:28
SS 16	THEUX	9,80			00:03	15:31
16 A	Spa Technical Media Zone IN		14,78	24,58	00:45	16:16
16 B	Spa Technical Media Zone / Podium				00:07	16:23
16 C	Parc Fermé IN*		3,00	3,00		16:23
LEG 2 TOTALS (Kms)		60,50	139,05	199,55		
* Early arrival is permitted			Sunrise	08:29	Sunset	16:32

TOTALS OF THE RALLY				
	SS	Liaison	Total	% of SS
Leg 1 - 10 SS	131,96	304,30	422,15	31%
Leg 2 - 06 SS	60,50	139,05	199,55	30%
Totals - 16 SS	192,46	443,35	621,7	31%



ANNEXE 2 – HORAIRES DES RECONNAISSANCES

Programme des reconnaissances	samedi 18 novembre de 09h00 à 20h00 dimanche 19 novembre de 09h00 à 18h00
Reconnaissance schedule	Saturday 18th November from 08am to 8pm Sunday 19th November from 09am to 6pm
Programma van de verkenningen	zaterdag 18 november van 08u00 tot 20u00 zondag 19 november van 09u00 tot 18u00



ANNEXE 3 – LES RESPONSABLES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS

Le Programme des C.R.C. sera affiché au Tableau Officiel d’Affichage Virtuel (TOAV).



David Heyden
Licence 4162
Tel : +32 495 10 88 04



René Rutté
Licence 4161
Tel + 32 477 60 54 06



ANNEXE 4 – AUTOCOLLANTS ET PUBLICITE SUPPLEMENTAIRE

Publicité obligatoire

RACB Sport se réserve le droit de publicité pour les événements qui comptent pour le KROON OIL Belgian Rally Championship 2023. Chaque participant au KROON OIL Belgian Rally Championship 2023 devra coller les publicités obligatoires sur sa voiture. Ces autocollants seront mis à disposition lors de la collecte des documents et font partie de la publicité obligatoire du rallye (Art. 27 du RS BRC et art 6.1 de ce Règlement Particulier).

Bande parebrise

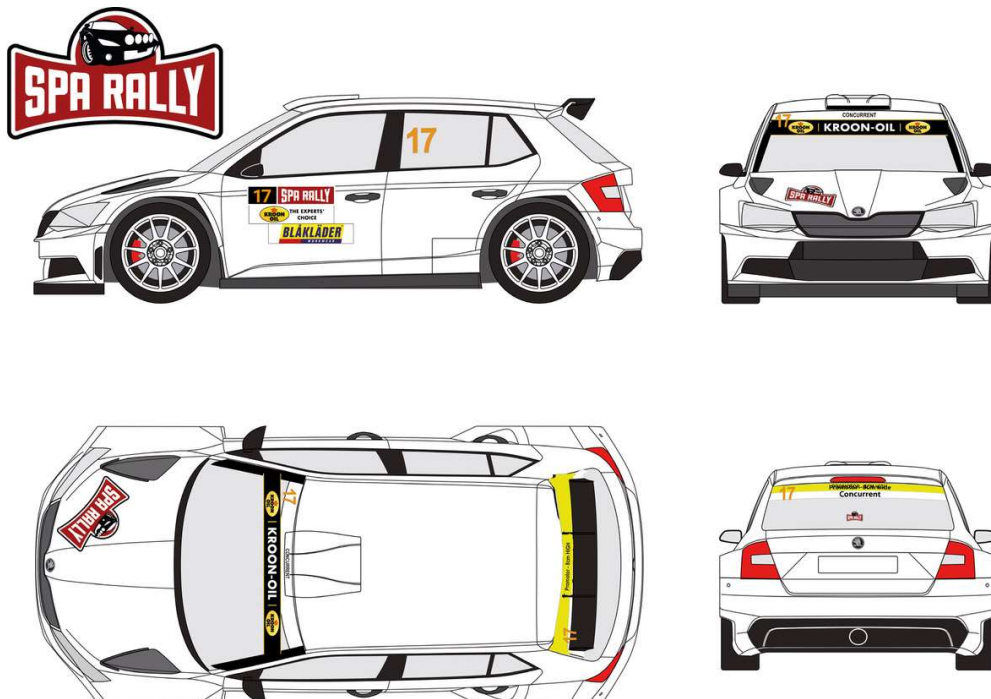
La bande parebrise KROON OIL fournie est plus large que les 12,5cm règlementaires, ceci afin de faciliter le découpage et la mise en place. Le participant doit conserver toute la partie entre les deux lignes jaunes.

Cet autocollant devra être placé sous la bande parebrise du participant.

Autocollants portières

Numéros pairs : Blaklader côté pilote, Kroon-Oil côté co-pilote

Numéros impairs : Kroon-Oil côté pilote, Blaklader côté co-pilote



ANNEXE 5 – PARC D'ASSISTANCE

Conditions générales

L'article 57 du Règlement Sportif du Belgian Rally Championship du RACB Sport est strictement d'application.

Localisations :

Parc d'assistance :

- Rue de l'Hôtel de Ville – 4900 Spa
- Parc de 7 Heures– 4900 Spa
- Avenue Reine Astrid – 4900 Spa
- Rue du Fourneau – 4900 Spa
- Rue Hanster – 4900 Spa

Parkings « AUXILIARY » :

- Parking de la Gare – Rue de la Gare – 4900 Spa

Parking « remorques » :

- Avenue Reine Astrid – 4900 Spa entre le numéro 181 et 272, uniquement du côté impair.

Horaires :

Accès au parc d'assistance pour installation : vendredi 24 novembre 2023, à partir de 7h00

Sortie du parc d'assistance : dimanche 26 novembre 2023, à 21h00

La circulation des véhicules d'assistance est interdite pendant le passage des concurrents. Toutefois, en cas d'abandon ou de disqualification, les véhicules «SERVICE» concernés pourront quitter le parc d'assistance après autorisation du responsable du parc d'assistance. Ils ne pourront – en aucun cas – constituer une gêne pour les concurrents toujours en course.

Réservation des emplacements d'assistance :

Les demandes de réservation d'emplacements seront enregistrées uniquement via le site <https://sparally.com/formulaire/demande-service-parc/>, pour le lundi 13 novembre 2023 à 12h.

Dimensions :

Classe RC2

Chaque concurrent en classe RC2 bénéficiera d'un emplacement de 8 mètres de façade et 8 mètres de profondeur. Si un team assure l'assistance de plusieurs voitures, il bénéficiera d'un espace supplémentaire de 6 mètres de façade par véhicule.

Autres classes :

Les concurrents des autres classes bénéficieront d'un emplacement de 6 mètres de façade et 8 mètres de profondeur.

Localisation :

L'organisateur délimitera et numérotera les emplacements d'assistance.

L'organisateur communiquera à chaque concurrent la localisation de son « emplacement d'assistance », lors de la distribution du matériel et des documents :

Lieu : DG Sport – Avenue du Stade, 27 – 4910 Theux

Date : Vendredi 17 novembre de 17h00 à 20h00

Samedi 18 novembre 2023 de 08h00 à 12h00

Toute installation ne respectant pas les dimensions et emplacement d'assistance assignés par l'organisation sera démontée et évacuée aux frais du concurrent.

Rappel : les véhicules « AUXILIARY » n'ont pas accès au parc d'assistance et devront être stationnés uniquement dans le parking qui leur est réservé.

Un véhicule non autorisé, qui serait stationné dans le parc d'assistance pendant les nuits du 23 novembre 2023 au 26 novembre 2023, en sera évacué aux frais du propriétaire.

Tous les véhicules, remorques ou structures installées devront impérativement être enlevées et les déchets évacués pour le dimanche 26 novembre 2023 à 21h, sur l'ensemble du parc d'assistance.

Propreté



Dans le parc d'assistance, il est obligatoire d'utiliser les poubelles et containers prévus à cet effet par l'organisation.
Il est interdit d'y jeter des pneus ou morceaux de verre.

L'utilisation d'une bâche de sol est obligatoire dans le Parc de 7 Heures, sous les voitures de rallye mais aussi sous tout appareil susceptible de perdre des hydrocarbures (groupe électrogène,...).

Prévention « incendie »

En respect avec les prescriptions du règlement communal en matière de prévention des incendies :

il est interdit d'utiliser des installations de chauffage et des appareils de cuisson à « flamme vive ». Cela comprend les « campingaz », barbecues, ...

l'utilisation de bonbonnes de gaz sont PROSCRITE

Diffusion musicale

L'organisation ne sera en aucun cas tenue responsable de la diffusion de musique – à titre privé – dans le parc d'assistance.

Chaque concurrent devra se conformer avec la législation belge (SABAM, « rémunération équitable », etc.) en matière de diffusion musicale dans un lieu accessible au public.

Électricité

L'organisation ne prévoit aucune alimentation électrique, ni de mise à la terre dans le parc d'assistance.

Pour toute demande particulière, contactez Felix
service@sparally.com

